Les bons tuyaux de la police : la cambriole parisienne

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **22 (1992)**

Heft 10

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les bons tuyaux de la police

La cambriole parisienne

Jean-Pierre Crettenand

Il nous a paru utile de rechercher l'étymologie d'un mot utilisé journellement et depuis plus d'un siècle, tant par les chroniqueurs judiciaires que par le petit peuple dévalisé: le cambriolage. Bien que son usage soit consacré depuis la première partie du 19e siècle, aucun des grands dictionnaires de ce début de siècle n'en donait une définition précise. Les termes jugés argotiques tels que «cambrioler, cambriolage, cambrioleur» ne trouvaient aucune hospitalité auprès des grands lexicographes. Ni le «Littré» ni le «Dictionnaire de l'Académie» n'en soufflaient mot! Timidement cambrioleur était cité par le «Dictionnaire français des mots et des choses» de MM. Larive et Fleury (1887). Il ne faut aucun doute que son origine appartient à l'argot, «ce vestiaire où la langue, ayant quelque mauvaise action à faire, se déguise, et se revêt, suivant l'expression pittoresque de Victor Hugo, de «mots masques» et de «mots haillons». La mention la plus ancienne que nous connaissions se trouve dans «Les mémoires de Vidocq» (1828-1829): «Ne pourrais-tu pas nous indiquer quelque cambriole à rincer?»

Dans cet idiome spécial, «cambriole» veut dire petite chambre où loge l'ouvrier, le garçon de café, l'employé, retenus tout le jour par leur travail et ne rentrant que le soir pour se coucher. Il est vraisemblable que cette expression soit née à Paris où, dans les grandes maisons, le sixième étage d'alors recelait de chaque côté d'un immense corridor les chambres de nos braves travailleurs.

Les cambrioleurs, au courant des habitudes de ces locataires, montaient aux étages supérieurs, crochetaient les serrures, enfonçaient d'un coup d'épaule ou s'aidaient d'un pied-de-biche pour faire céder un huis trop frêle.

Mais que faisait donc la concierge? Elle était dans l'escalier, bien sûr... pendant que ces «gentils ouvriers du larcin» opéraient sous tous les déguisements, se faisant passer pour d'honnêtes maçons ou d'affairés plombiers...

«Cambrioler» ou «faire le barbot de la cambriole», c'est donc piller, dévaliser, mettre à sac une chambre. Par synecdoque - en prenant la partie pour le tout - c'est commettre le même forfait dans un appartement, une villa, une maison d'habitation, un commerce.

Depuis toujours, dans chaque ville et dans chaque village, un danger collectif a hanté les imaginations: le fléau du feu et de l'incendie. Pour le combattre, il a été mis sur pied des rondes, instauré des services de guet, levé de petites armées de sapeurs-pompiers dont le dévouement, l'abnégation et le courage sont au-dessus de tout éloge.

Pour combattre le vol dans les habitations, rien de pareil! Le bon peuple, en proie à une indifférence générale, fait preuve de la négligence la plus persistante et de la plus coupable inertie. Le récit des désastres subis par nos proches voisins nous laissent de marbre comme si, par privilège spécial, nous étions personnellement et pour toujours à l'abri de pareilles mésaventures.

Cet aveuglement extraordinaire est d'autant moins explicable que tous ceux qui se sont penchés sur ce double fléau de l'incendie et du vol ont pu constater que les pertes occasionnées par le feu n'atteignaient pas la moitié de celles engendrées par les vols par effraction...

Certains actuaires, qui avec beaucoup de méthode et des calculs très poussés sont chargés d'établir, pour le compte des sociétés d'assurances, des statistiques permettant de fixer des tarifs profitables, estiment que le nombre des vols par effraction est dix-sept fois plus élevé que les faits d'incendies...

Telles étaient les conclusions tirées après la révélation des statistiques dressées par les soins du préfet de Paris en mai 1902 et portant sur l'année 1901. Le régiment des sapeurs-pompiers de la Ville de Paris avait combattu 1422 incendies qui avaient occasionné 5 900 000 francs de pertes. Pour la même période, il avait été relevé pour le seul département de la Seine le chiffre «effrayant» de 54 750 cambriolages. Les pertes estimées pour cet autre fléau du vol se chiffraient à près de 11 millions, soit près du double!

Près d'un siècle plus tard, qu'est-ce qui a vraiment changé sur les mêmes sujets entre Paname et notre belle paysanne venue faire ses humanités?